

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 janvier 2017

N°3/01/2017 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE HK 44 SITUEE A BAGATELLE A MME MARCELLE BROUSSE

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 janvier 2017.

Etaient présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 8

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Alain CRIVELLA, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Pierre Antoine LEVI, Aurélie BURATTI à Aurore KOTHE, Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN, Arnaud GUITARD à Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à José GONZALEZ

Absent : 1

Madame, Monsieur Nadia CHEKLIT

**Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'opération d'extension du stade de Bagatelle, liée à l'accroissement de l'activité du Racing Club Montalbanais se caractérise par l'aménagement en contiguïté du site actuel d'un terrain de sport supplémentaire, d'un parking et d'un accès depuis la rue du Pasteur Louis Lafon.

La réalisation du projet nécessite l'acquisition des parcelles cadastrées HK 38, 41, 42, 43, 44 d'une surface globale de 17 180 m² et seule la parcelle HK 44, propriété de madame Brousse Marcelle, n'a pu faire l'objet d'un accord amiable.

Afin de pouvoir maîtriser la totalité des terrains nécessaires à l'opération vous avez par délibération du 2/02/2016 sollicité monsieur le Préfet de Tarn et Garonne pour le lancement des enquêtes d'utilité publique et parcellaire qui constitue un préalable à toute maîtrise foncière à l'amiable ou par voie d'expropriation.

Les enquêtes se sont déroulées du 16/06/2016 au 1/07/2016 inclus et le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20/09/2016.

La poursuite des négociations avec Madame Brousse a permis récemment d'aboutir à un accord amiable sous DUP pour la cession de la parcelle HK 44 d'un superficie de 6 495 m² moyennant une indemnité globale de 54 581,00 €, se décomposant ainsi :

- 1) indemnité principale : 4 8710,00 € soit 7,50 €/m²
- 2) indemnité de emploi : 5 871,00 €
 - 20 % de l'indemnité principale de 0 à 5 000 € soit : 1 000 €
 - 15 % de l'indemnité principale de 5 000 € à 15 000 € soit 1 500 €
 - 10 % de l'indemnité principale au-delà de 15 000 € soit 3 371 €

Il est précisé que cette indemnité est conforme à l'évaluation de France Domaine.

Considérant que les crédits nécessaires sont ouverts au Budget de l'exercice ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter d'acquérir sous DUP la parcelle HK 44 d'une superficie de 6 495 m² propriété de Madame Brousse Marcelle moyennant une indemnité globale de 54 581,00 € frais d'acte en sus,
- autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **01 FEV. 2017**

De sa publication/affichage le **01 FEV. 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 janvier 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

